



Chères membres,  
Chers membres,

Le Comité de négociation a rencontré l'Employeur les 6 et 7 mars 2014.

Les parties s'entendent en principe sur la plupart des clauses non monétaires. Parmi les sujets encore sur la table, il reste la pénalité en cas de désistement proposée par l'Employeur ainsi qu'une demande de l'Employeur sur l'article 13 (l'évaluation de l'enseignement).

Conséquemment, le Comité de négociation pourra bientôt soumettre les propositions monétaires en Conseil syndical et en Assemblée générale extraordinaires. Surveillez vos courriels pour les avis de convocation.

Syndicalement,

Marc Aubé  
Vice-président aux communications  
Syndicat des chargées et chargés de cours  
de l'Université du Québec en Outaouais  
819 773-1692  
marc.aube@uqo.ca

## Rencontres avec l'Employeur

24 janvier 2014  
7 février 2014  
21 février 2014  
6-7 mars 2014  
20 mars 2014  
28 mars 2014  
11 avril 2014  
30 avril 2014